

La fiscalité des associations et le mécénat

DR-FISC


FOAD
6 heures

Vous souhaitez savoir si votre association doit payer la TVA et l'impôt sur les sociétés ? Si elle peut émettre un reçu fiscal ? Votre association souhaite être d'intérêt général et bénéficier du mécénat ? Vous vous demandez comment faire ? Cette formation vous permettra de mieux appréhender ces notions et d'analyser la situation fiscale de l'association.

OBJECTIFS

- Repérer les critères du régime fiscal français applicable aux associations
- Expliquer la situation fiscale de l'association en s'appuyant sur la démarche d'analyse de la doctrine fiscale
- Analyser la situation de l'association au regard du régime du mécénat
- Emettre des reçus fiscaux en respectant les critères du régime fiscal français du mécénat

PROGRAMME

Le régime fiscal applicable aux associations

- Définir les impôts commerciaux et les autres impôts dont une association non fiscalisée est redevable
- Nommer les sources juridiques du régime fiscal des associations
- Décrire la démarche d'analyse fiscale d'une association : les règles fondamentales, l'approche en 3 étapes
- Préciser les étapes successives : la gestion désintéressée ou bénévole, l'appréciation de la concurrence, la règle des « 4 P »
- Distinguer, pour les associations partiellement lucratives, sectorisation, filialisation, franchise des activités accessoires
- Citer des exonérations spécifiques pour les associations et la fiscalité de certains secteurs

Le régime fiscal du mécénat

- Distinguer mécénat et parrainage
- Décrire les critères d'analyse du régime fiscal du mécénat

Intérêt et limite du rescrit fiscal

- Préparer et conduire une démarche de rescrit fiscal
- Apprécier le contenu des questionnaires types utilisés par l'administration fiscale
- Répondre à la question : faut-il faire la démarche auprès de l'administration fiscale pour émettre des reçus fiscaux ?
- Analyser des réponses de l'administration fiscale et situer son association

METHODES PEDAGOGIQUES

Formation pragmatique construite sur une alternance d'apports théoriques, de travaux en groupe, de cas pratiques et d'échanges sur des situations réelles vécues par les participants.

Evaluation des acquis

Des QCM permettent aux stagiaires d'évaluer leurs acquis

FORMATRICE

Cécile CHASSEFEIRE, avocate en droit des associations et fondations, cabinet Camino Avocats.
20 années de partenariat au service des associations.



DATES

- **Lundi 18 et mardi 19 novembre 2024**
de 14h30 à 17h30
- **Lundi 17 et mardi 18 novembre 2025**
de 14h30 à 17h30

PUBLIC

- Bénévole, dirigeant, adhérent
- Porteur de projet associatif
- Salarié d'association
- Personne en recherche d'emploi, en reconversion ou en mécénat

PREREQUIS

- Se questionner sur les problématiques liées à la fiscalisation des activités des associations ou au régime du mécénat.
- Formation adaptée à des participants non juristes.

TARIF

Etudiant : 50 €

Porteur de projet : 80 €

Bénévole (asso adhérente) : 130 €

Bénévole (asso non-adhérente) : 170 €

Salarié : 420 €



Accessibilité : Nous nous tenons à votre disposition pour discuter de vos besoins spécifiques, afin de faciliter l'accès à nos formations.

Renseignement et inscription :

01 48 83 66 40 - cda@cda-asso.com

Retours de stagiaires :

"Une formation accessible, avec un vocabulaire "simplifié", abordable et concret"